

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
 REPUBLIQUE FRANCAISE
 ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
 CANTON DE TAVERNY

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 En date du 4 décembre 2009

L'an deux mil neuf, le quatre décembre à 21 heures, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le vingt novembre 2009, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Présents :

Bernard TAILLY (*Maire*)

Yves GITTON, Michelle TORTOSA, Jean BENITEZ DE LUGO, Patricia ZEISS, Dominique BERNARD (*maires adjoints*)

Raynald BEAUFILS, Martine BERNARD, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Jean-Pierre DUCHESNE, Micheline MAINGUET, Roger MIGNOT, Bernard PAUTET, Patricia POIZAC, Monique RISCH, Chantal WALTER, Nathalie VOLTZ POUILLE (*conseillers municipaux*)

Secrétaire de séance : Roger MIGNOT

La séance est ouverte à 21 h 00 sous la présidence de Bernard TAILLY.
 Il est procédé à l'appel des Conseillers.
 Le compte-rendu de la séance du 15 octobre 2009 est adopté à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Création de 4 emplois d'agents recenseurs et d'un emploi de coordonnateur dans le cadre du recensement de la population 2010

Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur le maire indique que le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 21 février 2010, dans ce cadre il y a nécessité de recruter des agents pour une durée déterminée afin d'effectuer cette tâche.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire, a, à l'unanimité, créé 4 postes d'agents recenseurs et un poste de coordonnateur et fixe la rémunération des agents.

1.2. Approbation du rapport sur l'évaluation des charges transférées (CCVOI)

Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur le maire expose que différents éléments constitutifs des compétences transférées à la communauté de Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes (CCVOI) ont fait l'objet d'un avis de la commission locale d'évaluation des charges transférées (ELECT) le 5 novembre 2009.

Ces éléments concernaient :

- ↪ les voies reconnues d'intérêt communautaire
- ↪ le chemin de Bessancourt à la gare de Frépillon dans le cadre de la compétence circulations douces
- ↪ la zone d'activités des bosquets à Méry-sur-Oise

Entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil municipal à l'unanimité, adopte le rapport de la CLECT et approuve le montant de l'attribution de compensation.

1.3. Avenants n°1 aux marchés VRD – programme 2009

Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur le maire rappelle qu'il a été décidé, compte tenu du coût des travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux de la rue du Coudray inférieur aux prévisions, d'étendre ceux-ci du 76 au 84 rue du Coudray. Il convient donc de régulariser, après avis de la commission d'appel d'offres, en date du 12 novembre 2009 par avenant, cette commande supplémentaire qui s'élèvera :

↪	l'entreprise l'ESSOR	16 233,60 €
↪	l'entreprise ETDE	16 511,10 €
↪	l'entreprise ELYCOM	2 368,08 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à conclure les avenants n° 1 avec les sociétés ci-dessus mentionnées.

Monsieur le maire fait un état d'avancement de ces travaux qui devraient être terminés pour les fêtes de fin d'année.

2. FINANCES

2.1. Versement de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor

Rapporteur : Yves GITTON

Monsieur GITTON propose à l'assemblée de délibérer sur le versement d'une indemnité au titre de son activité de conseil à Madame Line BOUDET, trésorière municipale, d'un montant de 751,71 net.

Par 17 voix pour et 1 voix contre (Dominique BERNARD), la délibération est adoptée.

2.2. Versement d'une indemnité d'éviction à Madame PLISSON – parcelles B 868 – 482 – 497 – 572 – 644 – 789

Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur le maire précise qu'il s'agit aujourd'hui de prendre une délibération pour réparer un oubli dans l'acte de vente du 2 décembre 2005.

Il expose en effet, qu'en date du 21 juin 2005, une convention valant promesse de vente avec Madame PLISSON prévoyait dans son article 5 une indemnité d'éviction de 0,85 € le m², or par erreur, l'article 5 n'a pas été repris dans l'acte de vente définitif.

Il convient donc de délibérer sur l'octroi de cette indemnité d'un montant de 11 456,60 € dû à Madame PLISSON.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.3. Fixation des tarifs des services communaux année 2010

Rapporteur : Yves GITTON

Monsieur GITTON rappelle aux membres du Conseil municipal que les tarifs des services communaux sont réactualisés chaque année au 1^{er} janvier. Au 1^{er} novembre 2009, le chiffre de l'inflation connu est de 0,32 % sur un an.

À l'unanimité, les tarifs ci-dessous sont adoptés avec effet au 1^{er} janvier 2010.

	2009(en €)	2010 (en €)
SALLE DES FETES		
Garantie par chèque	300,00	300,00
Location de la salle de 8h00 à 22h00	412,00	414,00
Location de la salle de 8h00 à 1h00	774,00	777,00
Location de la salle 2 jours consécutifs (de samedi 8h00 à dimanche 22h00)	1 032,00	1 035,00
Location de vaisselle, l'armoire de 50 personnes <i>y compris l'intervention du personnel pour le lavage seul</i>	155,00	155,50
Dito pour les associations	77,00	77,25
Location de verre, l'armoire 100 personnes y compris l'intervention du personnel pour le lavage seul	61,90	62,10
Dito pour les associations	31,00	31,10
Vacation de régisseur	206,00	207,00
TARIFS DIVERS		
Place de marché pour les occasionnels le mètre linéaire	2,20	2,20
Droit de place – vente occasionnelle	107,00	107,30
Droit de place hebdomadaire au semestre	182,60	183,20
Concession cimetière trentenaire	375,00	376,00
Concession cimetière 60 ans	751,00	752,00
Vacation de police	20,00	20,00
Taxe débits de boisson	85,60	86,00
Bourses communales	143,00	143,00
Sacs déchets verts par 20	3,00	3,00

3. URBANISME

3.1. Modification de la délibération en date du 18 septembre 2008 relative à la vente d'une bande de terrain de la parcelle AH 56 à Monsieur et Madame TANGUY

Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur le maire expose la nécessité de rapporter la délibération du 18 septembre 2008 relative à la transaction avec Monsieur et Madame TANGUY.

La vente de terrain est inchangée, il convient seulement de modifier l'article relatif à la réalisation de la clôture, suite à un nouvel accord intervenu avec l'acquéreur.

Le Conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

3.2. Modification de la délibération en date du 24 septembre 2009 relative à la mise en place du PASS FONCIER pour l'accès sociale à la propriété

Rapporteur : Monsieur le maire

La délibération du 24 septembre 2009 est rectifiée suite à une erreur. Le montant des subventions (Etat + Commune) est de

- ↳ 4 000 € si le nombre d'occupants du logement est inférieur à 3
- ↳ 5 000 € si le nombre d'occupants du logement est supérieur ou égal à 4

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1. Demande de subvention auprès du SMDEGTVO

Rapporteur : Monsieur le maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à solliciter au titre de l'année 2010 une subvention auprès du syndicat mixte départemental d'électricité, gaz et télécommunications du Val-d'Oise pour l'enfouissement des réseaux de l'avenue Charles de Gaulle (RD 928) ou la rue du Boudar en fonction de l'avancement des travaux d'une part du Conseil général pour la RD 928 et d'autre part de l'aménageur des Carreaux pour la rue du Boudar.

4.2. Acquisition parcelles BELLENGER – Conditions particulières

Rapporteur : Monsieur le maire

Le Conseil municipal est informé par Monsieur le maire de divers aléas survenus dans le montage financier de l'opération des Carreaux, notamment des retards dans la demande de subventions du bailleur social « France habitation ». De ce fait, pour que l'opération soit pérenne il convient de prendre quelques dispositions pour l'acquisition des parcelles BELLENGER. L'EPF (Etablissement Public Foncier) du Val-d'Oise va acquérir l'ensemble des parcelles, la commune s'engage à prendre des dispositions particulières prévues à la promesse telles que :

- ↳ la réalisation d'accès et viabilisation des terrains
- ↳ le déplacement des compteurs et branchements
- ↳ la délivrance des actes administratifs

Frais qui seront, lors de la réalisation de l'aménagement, mis à la charge de l'aménageur.

À l'unanimité, le Conseil municipal adopte la délibération.

INFORMATIONS

Le Poirier de Souris

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal du commencement en janvier de l'aménagement du Poirier de Souris.

L'entreprise sera désignée dans les prochains jours, les offres proposées sont inférieures au coût estimé par le bureau d'étude.

Le PLU

L'enquête publique est close, une réunion de travail est programmée le 16 décembre prochain. Les remarques reçues n'appellent pas d'observations particulières.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22 h 10.